

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE*****
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le 12 mars 2025, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 février 2025, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, BERGIER Paul, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTRAND Jean Christophe, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, SCIARD Hughes par MARCHAIS Gisèle.

Procurations : THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à BELOT Claude, GIRAUDEAU Patrick à BRIAUD Céline, DIEZ Elisabeth à BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien à GUILLEMAIN Ghislaine, VELEZ Jean-Michel à GERARD Clément, MOUNIER Pascal à LEFEVRE-FARCY Didier, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé, MAINGOT Maud à MARSAUD Eliane.

Absents excusés : ARRIVE Roland, COSSON-DESCUBES Suzy, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, POZZOBON Alain, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, VALLIER Marie-Hélène, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, BOOR Pascal, FORTIER Manuela, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MOUNIER Pascal, FEUILLET Alain, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, MEUGNIOT Benoît, PAIN Charles, MAINGOT Maud, GEORGEON Raphaël, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 122

Nombre de votants : 131

Nombre d'absents excusés : 36

Nombre d'absents ayant donné procuration : 9

Monsieur Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un poste d'agent de gestion de la collecte des déchets et de sensibilisation (H/F), relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE

- La création, à compter du 1er juin 2025, d'un emploi permanent d'agent de gestion de la collecte des déchets et de sensibilisation (H/F), dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
 - Gestion de la collecte des déchets ménagers :
 - Gestion quotidienne du déroulement des collectes en relation avec les prestataires ;
 - Relation avec les mairies pour solutionner les problèmes de collectes ;
 - Être force de proposition dans l'amélioration du service aux administrés ;
 - Suivi terrain de la redevance spéciale.
 - Sensibilisation des établissements publics et privés :
 - Animer et sensibiliser à la réduction et au tri des déchets ;
 - Animer des stands dans des lieux publics (marchés, événementiel...) ;
 - Organiser la gestion des déchets des événements ;
 - Être force de propositions et pédagogue pour diminuer les volumes à traiter au niveau du respect du tri et du réemploi.
 - Remplacement du personnel de déchetterie en cas d'absences ou de congés, aide aux tâches administratives du service, réponses aux appels téléphoniques...
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

17 MARS 2025

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex